

Règlements et autres actes

Gouvernement du Québec

Décret 1033-96, 21 août 1996

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1)

Terres du domaine public

— Règlement

— Modification

CONCERNANT la modification du Règlement désignant et délimitant des parties des terres du domaine public aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques

ATTENDU QUE conformément à l'article 85 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1) le gouvernement a adopté le Règlement désignant et délimitant des parties des terres du domaine public aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques par le décret 1276-84 du 6 juin 1984, modifié par le règlement adopté par le décret 1810-86 du 3 décembre 1986 et par les décrets 527-88 du 13 avril 1988, 1281-93 du 8 septembre 1993, 1778-93 du 8 décembre 1993, 1313-94 du 31 août 1994 et 20-96 du 10 janvier 1996;

ATTENDU QUE l'article 85 de cette loi, tel que modifié en 1986, prévoit dorénavant que le gouvernement peut, par décret, désigner et délimiter des parties des terres du domaine public aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques;

ATTENDU QUE l'article 191.1 de cette loi prévoit qu'un règlement adopté par le gouvernement en vertu de l'article 85 de cette loi continue d'être en vigueur jusqu'à ce qu'il soit remplacé, modifié ou abrogé par un décret du gouvernement;

ATTENDU QU'il y a lieu de distraire une partie du territoire désigné et délimité aux seules fins de piégeage en vue de l'établissement du parc des Monts-Valin;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement désignant et délimitant des parties des terres du domaine public aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques afin d'y remplacer la description technique du territoire apparaissant à l'annexe I et le plan correspondant apparaissant à l'annexe I.I;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Environnement et de la Faune:

QUE le Règlement désignant et délimitant des parties des terres du domaine public aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques adopté par le décret 1276-84 du 6 juin 1984 et modifié par le règlement adopté par le décret 1810-86 du 3 décembre 1986 et par les décrets 527-88 du 13 avril 1988, 1281-93 du 8 septembre 1993, 1778-93 du 8 décembre 1993, 1313-94 du 31 août 1994 et 20-96 du 10 janvier 1996, soit de nouveau modifié par le remplacement des annexes I et I.I par les annexes I et I.I ci-jointes;

QUE le présent décret entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

ANNEXE I

PROVINCE DE QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET
DE LA FAUNE
DIRECTION DES RESSOURCES MATÉRIELLES
ET DES IMMOBILISATIONS

DESCRIPTION TECHNIQUE

TERRES DU DOMAINE PUBLIC SERVANT À
DÉVELOPPER L'UTILISATION DES RESSOURCES
FAUNIQUES AUX SEULES FINS DE PIÉGEAGE
DES ANIMAUX À FOURRURE.

RÉGION DE LA CÔTE-NORD ET DE LA BASSE-
CÔTE-NORD

A- Une zone d'une superficie d'environ 8 800 km², située dans les municipalités régionales de comté du Fjord-du-Saguenay et de la Haute-Côte-Nord, se décrivant comme suit:

Bornée au nord-ouest par les réserves de castor de Roberval et de Bersimis; au nord-est par la réserve de castor de Bersimis, au sud-est par la ligne des hautes eaux ordinaires (L.H.E.O.) sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent; au sud-ouest par la L.H.E.O. sur la rive gauche de la rivière Saguenay; à l'ouest par le méridien 70°40' ouest.

Le territoire du parc de conservation du Saguenay et du parc de conservation des Monts-Valin, ainsi que les terrains de propriété privée, situés à l'intérieur de ce périmètre, ne sont pas compris dans cette zone.

ZONE DE PIÉGEAGE LIBRE DE TERRITOIRES PUBLICS ET PRIVÉS DISTRAITE DU TERRITOIRE CI-HAUT DÉCRIT.

Une zone d'une superficie d'environ 1 625 km² comprise dans les limites suivantes: bornée à l'ouest par le méridien 70°40' ouest; au sud, par la L.H.E.O. sur la rive gauche de la rivière Saguenay; au nord, par: la limite nord du rang II du canton de Saint-Germains, la L.H.E.O. sur la rive sud du lac Rouge, la route 172 à partir du lac Rouge jusqu'au point dont les coordonnées sont:

5 349 200 m N et 430 600 m E,

y compris les lots projetés 22 et 23 du rang V du canton de Champigny, les lots 16, 17, 54 et 55 du rang VI du canton de Labrosse, les lots 13-b et 14-b du rang VI du canton d'Albert, une droite passant par les points dont les coordonnées U.T.M. sont: 5 349 200 m N et 430 600 m E,

5 349 200 m N et 430 800 m E,

5 349 200 m N et 435 400 m E,

ce dernier point est situé à 60 m à l'ouest de la L.H.E.O. sur la rive droite de la rivière Sainte-Marguerite Nord-Est, une ligne parallèle et distante de 60 m de la L.H.E.O. de cette rivière jusqu'au point dont les coordonnées U.T.M. sont: 5 350 050 m N et 436 050 m E,

une droite jusqu'au point dont les coordonnées U.T.M. sont:

5 348 250 m N et 440 550 m E

en contournant par le sud le lac Caribou, la L.H.E.O. sur les rives ouest, nord et est du lac de l'Écluse jusqu'au point dont les coordonnées U.T.M. sont: 5 347 580 m N et 441 660 m E,

une droite jusqu'au point dont les coordonnées U.T.M. sont:

5 349 210 m N et 444 300 m E,

ce point est situé sur la limite d'emprise de la ligne de transport d'énergie no 3011/3020; au nord-ouest par cette ligne de transport d'énergie et la ligne 3011/3012 jusqu'à la rencontre avec la route 385; à l'ouest par la route 385 jusqu'à la réserve de castor de Bersimis; au nord, par la limite sud-ouest de la réserve de castor de Bersimis; au sud-est par la L.H.E.O. sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent.

B- Une zone d'une superficie d'environ 20 900 km² située dans les municipalités régionales de comté de: Manicouagan, Sept-Rivières, Minganie et dans les municipalités de: la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent, Saint-Augustin, La Romaine, se décrivant comme suit:

Partant d'un point situé sur la L.H.E.O. sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent (baie aux Outardes) à l'embouchure de la rivière aux Rosiers;

De là, vers le nord, l'ouest puis le nord, cette L.H.E.O. de la rivière jusqu'au point dont les coordonnées U.T.M. sont:

5 444 200 m N et 527 700 m E;

De là, vers le nord-est, une droite jusqu'à la rencontre avec la rivière Ragueneau, point dont les coordonnées sont:

5 445 250 m N et 532 850 m E;

De là, vers le nord, une ligne brisée dont les coordonnées des sommets sont:

5 456 150 m N et 530 800 m E,

5 462 900 m N et 535 800 m E,

5 467 000 m N et 537 100 m E,

5 480 000 m N et 533 000 m E,

5 489 000 m N et 534 200 m E,

5 494 200 m N et 536 700 m E;

De là, vers le sud-est, une droite jusqu'à la rivière Manicouagan, point dont les coordonnées sont:

5 492 500 m N et 541 500 m E;

De là, vers le sud-est, cette rivière jusqu'au point dont les coordonnées sont:

5 482 400 m N et 541 800 m E;

De là, vers le sud-est, le nord-est, le sud-est puis le nord-est, une ligne brisée dont les coordonnées des sommets sont:

5 481 500 m N et 546 850 m E,

5 479 100 m N et 547 500 m E,

5 478 600 m N et 550 000 m E,

5 476 800 m N et 552 000 m E,

5 478 100 m N et 558 100 m E,

5 474 000 m N et 561 000 m E,

5 470 000 m N et 568 400 m E,

5 472 294 m N et 572 377 m E,

5 470 076 m N et 581 112 m E,

5 474 149 m N et 592 303 m E,

5 479 970 m N et 596 611 m E,

ce dernier point est situé sur le méridien 67°40' ouest;

De là, vers le nord, ce méridien jusqu'à la rencontre avec la L.H.E.O. sur la rive droite de la rivière Godbout;

De là, vers le nord, cette L.H.E.O. et la L.H.E.O. sur la rive droite de la rivière Godbout Est, la L.H.E.O. sur la rive ouest du lac Sainte-Anne, sur la rive droite de la rivière Fontmarais jusqu'au méridien 68°00' ouest;

De là, nord, ce méridien jusqu'au parallèle de latitude 50°26'30" nord;

De là, vers le nord-est, le sud-est puis le nord-est, une ligne brisée dont les coordonnées des sommets sont:

5 595 267 m N et 575 366 m E,
5 593 219 m N et 595 702 m E,
5 597 212 m N et 602 688 m E,
5 597 700 m N et 603 000 m E,

ce dernier point est situé sur la rive est du lac Bourgeois;

De là, vers le nord-est, la L.H.E.O. sur la rive est du lac Bourgeois et de l'émissaire du lac Beaudin jusqu'à l'extrémité nord du lac Beaudin;

De là, vers l'est, une droite jusqu'à la rencontre avec la rivière aux Coulevres, point dont les coordonnées sont:

5 597 300 m N et 606 200 m E;

De là, vers le sud, cette rivière et la L.H.E.O. sur la rive est du lac Simard jusqu'à son extrémité sud;

De là, vers l'est, une ligne brisée dont les coordonnées des sommets sont: 5 571 000 m N et 619 000 m E, 5 568 800 m N et 632 000 m E, ce dernier point est situé sur la ligne médiane du lac Walker;

De là, vers le sud, le sud-est, le nord-est puis le sud-ouest, cette ligne médiane et la ligne médiane de la rivière aux Rochers jusqu'à la rencontre avec le chemin de fer (compagnie minière Québec-Cartier), ce chemin de fer jusqu'au point dont les coordonnées sont:

5 548 200 m N et 647 100 m E;

De là, vers l'est, une droite jusqu'à la rencontre avec la ligne médiane de la rivière Dominique;

De là, vers le nord-est, cette rivière jusqu'au point dont les coordonnées sont:

5 553 550 m N et 655 850 m E;

De là, vers le nord-est, une ligne brisée dont les coordonnées des sommets sont:

5 555 200 m N et 658 500 m E,
5 561 120 m N et 665 000 m E,
5 564 600 m N et 666 800 m E,

ce dernier point est situé sur la ligne médiane de la rivière Sainte-Marguerite;

De là, vers le nord, cette ligne médiane de la rivière jusqu'au point dont les coordonnées sont:

5 600 200 m N et 672 000 m E;

De là, vers l'est, le sud-est puis le nord-est, une ligne brisée dont les coordonnées des sommets sont:

5 601 800 m N et 680 900 m E,
5 600 000 m N et 689 000 m E,
5 594 500 m N et 696 000 m E,
5 597 200 m N et 706 000 m E;

De là, vers le sud, le sud-est puis le nord-est, une ligne brisée dont les coordonnées des sommets sont:

5 582 600 m N et 704 300 m E,
5 578 600 m N et 710 000 m E,
5 588 200 m N et 713 200 m E;

De là, vers le sud puis le nord-est, une ligne brisée dont les coordonnées des sommets sont:

5 581 800 m N et 713 400 m E,
5 588 500 m N et 288 800 m E,
5 588 200 m N et 296 500 m E,
5 588 200 m N et 304 600 m E,

ce dernier point est situé sur la rivière aux Loups Marins;

De là, vers le sud, ladite rivière jusqu'au point dont les coordonnées sont: 5 582 500 m N et 304 400 m E;

De là, vers l'est, le nord-est, le nord-ouest puis le nord-est, une ligne brisée dont les coordonnées des sommets sont:

5 582 500 m N et 307 000 m E,
5 587 200 m N et 310 000 m E,
5 589 500 m N et 323 500 m E,
5 592 000 m N et 322 000 m E,
5 603 000 m N et 329 200 m E,
5 604 800 m N et 337 800 m E,
5 612 500 m N et 345 000 m E,
5 612 800 m N et 348 800 m E,
5 623 200 m N et 351 800 m E,
5 629 000 m N et 359 500 m E;

De là, vers le sud-est, le sud, le sud-est, le nord-est, le sud-est puis l'est, une ligne brisée dont les coordonnées des sommets sont:

5 625 200 m N et 370 000 m E,
5 616 500 m N et 383 000 m E,
5 600 000 m N et 382 800 m E,
5 593 000 m N et 388 200 m E,
5 593 000 m N et 395 000 m E,
5 597 600 m N et 400 800 m E,
5 585 600 m N et 406 700 m E,
5 587 200 m N et 416 200 m E,
5 584 800 m N et 431 800 m E,
ce dernier point est situé au sud du lac du Gros Diable,
5 587 000 m N et 441 500 m E,
5 589 800 m N et 449 300 m E,
5 586 800 m N et 458 000 m E,
5 583 800 m N et 461 400 m E,
5 585 700 m N et 465 700 m E,

5 582 800 m N et 477 200 m E,
5 587 200 m N et 488 400 m E,
ce dernier point est situé au sud du lac Cormier;

De là, vers le sud-est, l'est puis le nord-ouest, une ligne brisée dont les coordonnées des sommets sont:

5 581 200 m N et 491 400 m E,
ce point est situé au sud-ouest du lac à l'Ours,
5 581 000 m N et 501 000 m E,
5 593 600 m N et 497 400 m E,
5 603 000 m N et 488 800 m E,
ce dernier point est situé au nord-ouest du lac du XXII^e Mille;

De là, vers le nord-est, le sud-est, le nord-est, le nord puis le nord-est, une ligne brisée dont les coordonnées des sommets sont:

5 608 000 m N et 494 200 m E,
5 596 800 m N et 502 400 m E,
5 600 000 m N et 507 200 m E,
5 610 800 m N et 504 500 m E,
5 614 400 m N et 505 400 m E,
5 617 200 m N et 508 800 m E,
5 618 000 m N et 514 600 m E,
5 630 800 m N et 515 000 m E,
ce dernier point est situé au nord-ouest du lac Thibaudeau;

De là, vers l'est, le sud-est, le nord-est puis le sud-est, une ligne brisée dont les coordonnées des sommets sont:

5 630 800 m N et 524 800 m E,
5 625 000 m N et 528 400 m E,
5 625 200 m N et 534 200 m E,
5 629 000 m N et 537 200 m E,
5 631 000 m N et 544 200 m E,
5 627 200 m N et 548 800 m E,
5 621 500 m N et 551 000 m E,
5 613 000 m N et 556 800 m E,
5 609 200 m N et 575 400 m E,
ce dernier point est situé au nord du lac Petit-Jean;

De là, vers le nord-est, le sud-ouest, l'est, le nord-est puis l'est, une ligne brisée dont les coordonnées des sommets sont:

5 614 800 m N et 583 000 m E,
5 614 800 m N et 588 000 m E,
5 609 000 m N et 585 800 m E,
5 609 000 m N et 588 200 m E,
5 611 800 m N et 589 200 m E,
5 611 000 m N et 593 000 m E,
5 614 200 m N et 598 500 m E,
5 613 200 m N et 607 600 m E,
ce dernier point est situé au nord du lac Giasson;

De là, vers le sud-est, le nord-est, le nord-ouest puis le nord-est, une ligne brisée dont les coordonnées des sommets sont:

5 609 000 m N et 615 200 m E,
ce point est situé à l'ouest du lac d'Auteuil,
5 617 000 m N et 615 200 m E,
5 626 800 m N et 620 200 m E,
5 642 000 m N et 622 200 m E,
ce dernier point est situé à l'ouest du lac Durocher,
5 646 200 m N et 620 000 m E,
5 651 000 m N et 621 200 m E,
ce dernier point est situé sur le parallèle 51°00' nord;

De là, vers l'ouest, le nord-ouest, le nord-est puis le sud-est, une ligne brisée dont les coordonnées des sommets sont:

5 651 000 m N et 620 000 m E,
5 656 000 m N et 620 000 m E,
5 667 200 m N et 612 600 m E,
5 672 000 m N et 612 600 m E,
5 584 000 m N et 622 800 m E,
ce dernier point est situé à l'est du lac Le Doré,
5 678 800 m N et 631 000 m E,
5 664 200 m N et 644 500 m E,
5 636 600 m N et 645 200 m E,
ce dernier point est situé au nord-ouest du lac Goyelle,
5 630 000 m N et 647 800 m E,
5 615 300 m N et 652 200 m E,
5 597 000 m N et 651 500 m E;

De là, vers le nord-est, le sud-est, le nord-est, le sud, l'est, le sud, le sud-ouest puis le sud, une ligne brisée dont les coordonnées des sommets sont:

5 598 200 m N et 659 000 m N,
ce point est situé au sud du lac Caumont,
5 592 400 m N et 665 000 m E,
5 599 000 m N et 667 000 m E,
5 600 000 m N et 672 100 m E,
5 596 400 m N et 674 800 m E,
5 585 600 m N et 673 000 m E,
ce dernier point est situé à l'est du lac Grenolles,
5 584 600 m N et 690 000 m E,
5 579 500 m N et 690 200 m E,
ce dernier point est situé à l'ouest du lac Salé,
5 578 400 m N et 685 400 m E,
5 566 800 m N et 685 400 m E,
ce dernier point est situé sur la L.H.E.O. sur la rive nord du golfe du Saint-Laurent;

De là, dans une direction générale sud-ouest, cette L.H.E.O. jusqu'au point de départ.

Est aussi compris, dans cette zone, les îles situées dans le golfe du Saint-Laurent à une distance moindre de 20 km de la L.H.E.O. sur la rive nord de ce golfe et à l'est de la rive droite de la rivière à l'Ours.

A été distraite du territoire ci-haut décrit, la réserve écologique de la Matamec.

**ZONE DE PIÉGEAGE LIBRE DE TERRITOIRES
PUBLICS ET PRIVÉS DISTRAITE DU
TERRITOIRE CI-HAUT DÉCRIT.**

Une zone, d'une superficie d'environ 4 075 km², bornée à l'ouest par la réserve indienne Betsiamites 3; au nord-ouest, par les lignes de transport d'énergie 7023 jusqu'à Manic 2 et 7029 jusqu'à Sept-Iles ainsi que par la réserve de castor de Bersimis; vers le nord, par les lignes de transport d'énergie 1619 depuis Sept-Iles et 1652 depuis Hâvre Saint-Pierre jusqu'à la L.H.E.O. sur la rive droite de la rivière à l'Ours; à l'est, par la L.H.E.O. sur la rive droite de la rivière à l'Ours; au sud et au sud-ouest par la L.H.E.O. sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent.

C) Une zone d'une superficie d'environ 20 700 km², se décrivant comme suit:

Partant d'un point situé sur la rive nord du golfe du Saint-Laurent (baie des Loups), point dont les coordonnées sont:

5 572 600 m N et 699 000 m E (fuseau 20);

De là, vers le nord, le nord-est, le nord-ouest puis le nord-est, une ligne brisée dont les coordonnées des sommets sont:

5 579 000 m N et 697 500 m E,
ce point est situé à l'est du lac Salé,
5 585 000 m N et 702 400 m E,
5 587 000 m N et 707 800 m E,
5 593 400 m N et 709 600 m E,
5 601 800 m N et 702 000 m E,
5 610 000 m N et 703 000 m E,
5 613 400 m N et 710 600 m E,
5 613 400 m N et 712 200 m E,
ce dernier point est situé sur le méridien 60°00' ouest;

De là, vers le sud, le sud-est, le nord-est puis le nord-ouest, une ligne brisée dont les coordonnées des sommets sont:

5 610 800 m N et 288 000 m E (fuseau 21),
5 609 800 m N et 303 400 m E,
5 607 800 m N et 308 000 m E,
5 611 000 m N et 310 000 m E,
5 624 000 m N et 311 500 m E,
5 625 800 m N et 308 500 m E,
5 636 200 m N et 306 500 m E,

5 645 500 m N et 303 500 m E,
5 653 500 m N et 300 000 m E,
5 665 500 m N et 296 800 m E,
5 668 800 m N et 290 000 m E;

De là, vers le sud, le sud-ouest, le nord-ouest, le sud-est puis le nord-est, une ligne brisée dont les coordonnées des sommets sont:

5 666 800 m N et 290 000 m E,
5 662 500 m N et 701 000 m E,
5 667 000 m N et 690 500 m E,
5 681 000 m N et 685 800 m E,
5 674 000 m N et 691 200 m E,
5 675 000 m N et 697 800 m E,
5 674 800 m N et 703 800 m E,
5 685 800 m N et 706 600 m E,
5 686 800 m N et 709 100 m E,
ce dernier point est situé sur le méridien 60°00' ouest;

De là, dans une direction générale nord-est, une ligne brisée dont les coordonnées des sommets sont:

5 695 800 m N et 291 200 m E,
5 699 000 m N et 296 000 m E,
5 702 000 m N et 309 200 m E,
5 712 600 m N et 302 200 m E,
5 719 800 m N et 304 200 m E,
5 719 800 m N et 307 800 m E,
5 736 000 m N et 301 600 m E,
5 746 000 m N et 309 500 m E,
5 746 000 m N et 314 800 m E,
5 750 000 m N et 316 000 m E,
5 764 500 m N et 310 000 m E,
ce dernier point est situé sur le parallèle 52°00' nord;

De là, est, ce parallèle jusqu'à la rencontre avec la ligne frontière Québec-Terre-Neuve (tracé de 1927);

De là, sud, cette limite jusqu'à la L.H.E.O. du golfe du Saint-Laurent;

De là, vers le sud-ouest, cette L.H.E.O. sur la rive nord jusqu'au point de départ.

Y compris, dans cette zone, les îles situées dans le golfe du Saint-Laurent à une distance moindre de 20 km de la L.H.E.O. sur la rive nord de ce golfe, en front du territoire ci-haut décrit au paragraphe C.

Les coordonnées mentionnées ci-dessus sont exprimées en mètres et ont été relevées graphiquement à partir du quadrillage U.T.M. utilisé sur les cartes à l'échelle 1:50 000 et 1:250 000 publiées par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada. (Fuseaux 19, 20, 21, N.A.D.1927).

Le tout tel que montré sur les plans portant le numéro P-9020, feuillet 2/2 et P-9103 feuillet 1/1 et dont une copie de format réduit est jointe à la présente à titre indicatif.

L'original de ces documents est conservé à la Division des données foncières et de la cartographie du ministère de l'Environnement et de la Faune.

Préparée par: HENRI MORNEAU,
arpenteur-géomètre

Québec, le 13 mars 1996

Minute 9103



